

Règlement particulier du jeu de La Française des jeux accessible par internet dénommé « Precius Max »

(Applicable à compter du 29 juillet 2025)

Article 1 Cadre juridique

Le présent règlement particulier est pris en complément des Conditions générales de l'offre des jeux de loterie sur compte de La Française des Jeux (anciennement Conditions générales de l'offre des jeux de loterie en ligne) publiées sur www.fdj.fr, dont les dispositions s'appliquent au présent jeu, ainsi que du règlement du jeu accessible par internet dénommé « Super Jackpot », dont les dispositions s'appliquent à l'offre de jeux décrite à l'article 2 du présent règlement.

Article 2 Participation aux jeux « Precius Max » et « Super Jackpot »

La participation au jeu « Precius Max » implique la participation au jeu « Super Jackpot », régi par son propre règlement visé à l'article 1^{er} du présent règlement.

Les jeux « Precius Max » et « Super Jackpot » sont obligatoirement commercialisés ensemble et constituent une offre commune de jeux dont le prix de vente est fixé à 5 € et se décompose comme suit :

- 4,85 € pour le jeu « Precius Max »
- 0,15 € pour le jeu « Super Jackpot ».

En jouant à « Precius Max », le joueur dispose de quinze participations au jeu « Super Jackpot », le prix unitaire de chaque participation étant de 0,01 €.

Article 3 Emissions d'unités de jeu et prix du jeu « Precius Max »

Le jeu est fractionné en plusieurs émissions d'unités de jeu, chaque émission est répartie en blocs de 3 000 000 unités de jeu. Le prix de vente de l'unité de jeu est fixé à 4,85 €. Le joueur valide sa mise, débitée sur les disponibilités de son compte FDJ, en cliquant sur le bouton « JOUEZ 5€ ».

Article 4 Lots du jeu « Precius Max »

Pour chaque bloc d'unités de jeu, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
1 lot de	200 000 €	200 000 €
5 lots de	10 000 €	50 000 €
10 lots de	1 000 €	10 000 €
1 000 lots de	500 €	500 000 €
3 900 lots de	100 €	390 000 €
57 200 lots de	50 €	2 860 000 €
50 000 lots de	20 €	1 000 000 €
350 000 lots de	10 €	3 500 000 €
364 100 lots de	5 €	1 820 500 €
826 216 lots formant un total de		10 330 500 €

Le montant des lots indiqués dans le tableau ci-dessus correspond au lot global de l'unité de jeu et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains au sein de la même unité de jeu.

Article 5

Description du jeu « Precius Max »

- 4.1 L'unité de jeu est composée de deux jeux dénommés « Jeu principal » et « Jeu Bonus ».
- 4.2 L'unité de jeu est représentée à l'écran par une grille composée de quatre lignes horizontales comportant chacune cinq cases. Il y a en tout 20 cases.
- 4.3 L'élément contenu sous chacune des cases est un symbole. Il y a en tout 20 symboles à découvrir.
- 4.4 Le joueur clique sur chacune des cases et découvre un symbole par case, conformément au sous-article 5.3.
- 4.5 Si le joueur découvre, une combinaison de 4 symboles gagnants identiques ou une combinaison de 3 symboles gagnants identiques et d'un symbole « chance » alignés horizontalement, verticalement ou en diagonale, l'unité de jeu est gagnante et le joueur remporte la somme associée au symbole gagnant correspondant figurant sur l'écran de jeu.
- 4.6 Le symbole « chance », tel que représenté à l'écran dans les règles du jeu, est un symbole permettant de compléter une ou plusieurs combinaison(s) de trois symboles identiques alignés horizontalement, verticalement ou en diagonale. S'il est aligné avec une ou plusieurs combinaison(s) de trois symboles identiques, il permet de former une ou plusieurs combinaison(s) gagnante(s) décrite(s) ci-dessus et de remporter le ou les gain(s) associé(s).
- 4.7 Si le joueur découvre un symbole « point d'interrogation » parmi les 20 symboles découverts, il multiplie le ou les gain(s) précédemment obtenu(s) conformément aux sous-articles 5.5 et 5.6. Le symbole « point d'interrogation » se retourne afin de dévoiler au joueur un coefficient multiplicateur parmi les coefficients suivants : x2, x5, à l'exclusion de tout autre coefficient multiplicateur.

- 4.8 Si le joueur découvre, sous les 20 cases, un symbole « bonus » tel que représenté dans les règles du jeu sur l'écran de jeu, le joueur accède à un jeu Bonus tel que décrit au sous-article 5.10.
- 4.9 A l'issue de ces opérations, si le joueur obtient plusieurs gains, les gains s'additionnent pour former un lot unique indivisible.
- 4.10 Jeu « Bonus »
- 4.10.1 Le jeu « Bonus » n'est pas une unité de jeu gratuite mais une étape supplémentaire prolongeant l'acte de jeu du joueur.
- 4.10.2 Le jeu « Bonus » est représenté à l'écran par 3 cloches.
- 4.10.3 Le joueur clique sur l'une des 3 cloches afin de révéler un symbole gagnant. Le jeu « Bonus » est forcément gagnant et le joueur remporte la somme associée au symbole gagnant découvert sous la cloche sélectionnée, telle que figurant sur l'écran de jeu.
- 4.11 L'unité de jeu est perdante dans tous les autres cas.

Fait le 22 novembre 2023, dont la dernière modification a eu lieu le 28 avril 2025,

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des jeux

C. LANTIERI